

Certificat de formation continue
CAS en justice des mineurs

Septembre 2020 – juin 2021

5 modules - 17 jours de formation

CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE

Enjeux

« Les mesures prises ne sont pas toujours efficaces. Mais dans le fond, que signifie « effi- cace » ? Ne plus commettre d'infractions ? Trouver du travail ? Renouer avec ses parents ? Tout est relatif et tout dépend de la situation... » (M. Lachat, in M. Repond, Le juge et les mineurs, 2012, p. 100).

La justice des mineurs est un champ d'interventions multiples et pluridisciplinaires. Ses acteurs ne sont pas seulement les juges qui prennent des décisions, mais de très nombreuses autres personnes et services qui enquêtent, évaluent et contribuent à ces décisions, puis accompagnent, surveillent et rendent compte de la mise en œuvre des interventions.

La Suisse a encore le privilège de disposer d'une justice pénale des mineurs autonome, différente de celle des adultes. Sous l'impulsion de la ratification par la Suisse de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (de 1989, en vigueur en Suisse depuis 1997), la justice des mineurs (pénale et civile) a été renforcée ces dernières années dans notre pays par l'adoption successive :

- de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (DPMIn), entrée en vi-
gueur en janvier 2007
- de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin), en vigueur
depuis janvier 2011
- et du nouveau droit de protection de l'enfant (art. 307 ss du Code civil, en vigueur
depuis juillet 2014).

Alors que la législation pénale concerne les mineurs âgés de 10 à 18 ans, le droit civil s'applique aux enfants dès leur naissance jusqu'à l'âge de leur majorité. De ce fait, le domaine des interventions relatives aux mineurs s'est beaucoup développé et les besoins de professionnalisation et de formation continue se sont considérablement accrus.

Contenu

Le CAS en justice des mineurs s'articule autour d'une formation complète destinée tant aux professionnels qu'aux personnes moins expérimentées dans le domaine de la justice destinée aux mineurs. La formation vise non seulement l'actualisation des connaissances quant à la législation applicable aux mineurs ayant commis une infrac- tion ou qui se trouvent en situation de risque ou de besoin de protection, mais égale- ment l'acquisition de savoirs à caractère interdisciplinaire dans des domaines comme la psychologie, la psycho-éducation, la criminologie, les neurosciences ou l'éthique.

Le développement de compétences dans des domaines comme la justice restaurative et la médiation est également mis en exergue. L'objectif général est de permettre aux participant-e-s d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires à un champ d'interventions pluridisciplinaire et de favoriser la compréhension réciproque et la collaboration entre la justice pénale et la justice civile des mineurs.

Public cible

Juges des mineurs, greffiers des tribunaux de mineurs, procureurs des mineurs, policiers de brigades des mineurs, juges des tribunaux des mesures de contrainte, personnel des services d'exécution des décisions, avocats, autorités de protection de l'enfant, curateurs, travailleurs sociaux, éducateurs, médiateurs, personnels des institutions spécialisées (foyers, établissements de placement et de détention pour mineurs), psychologues, criminologues, personnels des ONG et des associations de protection des mineurs et de défense des droits de l'enfant, etc.

Conditions d'admission

Peuvent présenter leur dossier d'admission les personnes possédant une première formation (bachelor, master, licence, etc.) dispensée par une université ou une haute école reconnue. Une expérience pratique d'au moins un an dans le domaine de la justice des mineurs (au sens large) est en outre requise. Les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une formation supérieure, mais qui disposent d'une expérience professionnelle et de connaissances théoriques suffisantes peuvent cependant être admises après analyse de leurs dossiers par la Comité directeur.

Objectifs généraux

- Approfondir les connaissances des participant-e-s en droit des mineurs, que ce soit sous l'angle des droits fondamentaux, du droit pénal de fond, de la procédure pénale, du droit civil relatif à la protection de l'enfant, d'éléments essentiels du droit des migrations et de la justice restaurative
- Acquérir et étendre leurs savoirs sur le phénomène de la délinquance juvénile, en psychologie, psycho-éducation et criminologie
- Développer les aspects éthiques de leurs professions et interventions
- Faciliter l'établissement d'un réseau intra- et intercantonal avec d'autres spécialistes afin d'intensifier une collaboration pluridisciplinaire et interinstitutionnelle dans le domaine de la justice des mineurs.

CALENDRIER*

MODULE 1 : MISE EN CONTEXTE (HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE, JURIDIQUE)

jeudi 10 septembre 2020

MODULE 2 : LA LOI FÉDÉRALE RÉGISSANT LA CONDITION PÉNALE DES MINEURS ET LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PROCÉDURE PÉNALE APPLICABLE AUX MINEURS

jeudi 8 - vendredi 9 octobre 2020

jeudi 5 - vendredi 6 novembre 2020

MODULE 3 : MINEURS, DROIT CIVIL (PROTECTION DE L'ENFANT) ET DROIT DES ÉTRANGERS (MINEURS MIGRANTS)

jeudi 14 - vendredi 15 Janvier 2021

MODULE 4 : LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS DÉVIANTS, DÉLINQUANTS, VICTIMES

jeudi 25 – vendredi 26 février 2021

jeudi 18 – vendredi 19 mars 2021

jeudi 15 avril 2021

MODULE 5 : PERSPECTIVES DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

vendredi 16 avril 2021

jeudi 6 - vendredi 7 mai 2021

ETUDES DE CAS, MISES EN SITUATION ET EXAMEN

jeudi 10 - vendredi 11 juin 2021

CLÔTURE DU CAS ET REMISE DES CERTIFICATS

vendredi 2 juillet 2021

* sous réserve de modifications

PROGRAMME*

MODULE 1 - MISE EN CONTEXTE (HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE, JURIDIQUE)

Thèmes

Aperçus historique, sociologique et du cadre légal international

Contenu

Catégorie des «mineurs» et des «enfants» dans une perspective historique, comme représentations sociales et comme sujets de droit

Objectifs

- Comprendre la genèse et l'évolution des catégories de «mineurs» et d'«enfants»
- Connaître les développements de la justice des mineurs sous l'impulsion de règles de l'ONU élaborées dans les années 1980

Intervenant·e·s

Numa Graa, Line Pedersen, Aline Sermet, Nicolas Queloz

MODULE 2 - La loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (DPMIn) et la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin)

Thème

Justice pénale des mineurs : approfondissement des éléments essentiels de son cadre juridique

Contenu

Principes du droit pénal des mineurs ; conditions du prononcé des mesures de protection et des peines ; modalités de leur exécution.

Principes de la procédure pénale applicable aux mineurs ; autorités et parties dans la justice pénale des mineurs ; mesures d'instruction, modalités de décision et jugement, voies de recours.

Etude de cas

Objectifs

- Comprendre les spécificités du droit pénal et de la justice des mineurs
- Connaître les relations entre le DPMIn et les autres lois pénales
- Comprendre les notions de capacité pénale, de système dualiste des sanctions, la graduation des mesures de protection (éducatives, thérapeutiques, voire sécuritaires) et des peines, les conditions de leur suivi
- Connaître les relations entre la PPMIn et le code de procédure pénale suisse, les particularités cantonales d'organisation de la justice des mineurs
- Comprendre les mesures d'instruction (mesures d'enquête, d'observation, de contrainte), les types et modalités de décision, de jugement et d'exécution, les pouvoirs des diverses autorités compétentes, y compris des instances de recours
- Prendre conscience de l'importance de la collaboration entre autorités pénales et autorités civiles des mineurs (de protection de l'enfant)

Intervenant·e·s

DPMIn : Olivier Boillat, Philip Curty, Pierre-Laurent Dougoud, Sandrine Gafner Mathyer, Jean-Luc Kuenlin, Sophie Margueron Gumy, Nicolas Queloz

PPMIn : Barbara Altermatt, Sandrine Boillat Zaugg, Raphaël Bourquin, Laurent Eggerswyler, Loïc Parein, Nicole Schmutz Larequi, Sandra Wohlhauser

MODULE 3 – MINEURS, DROIT CIVIL (protection de l'enfant) ET DROIT DES ÉTRANGERS (mineurs migrants)

Thèmes

Justice civile des mineurs : mesures de protection de l'enfant.

Mineurs et migrations

Contenu

Principes du droit civil de protection des mineurs et d'accompagnement de leurs parents. Situations de risque. Graduation des mesures protectrices. Place de la médiation familiale. Question spécifique des placements d'enfant. Collaboration des divers services et intervenants.

Aspects politico-juridiques et difficultés d'accompagnement des mineurs migrants.

Etude de cas

Objectifs

- Comprendre les spécificités de la justice civile des mineurs (art. 307 ss CC) et de son organisation cantonale
- Connaître les types de mesures protectrices et les conditions de leur prononcé
- Comprendre les éléments essentiels de procédure (y compris les voies de recours), en particulier d'audition de l'enfant
- Prendre conscience de l'importance de la collaboration entre autorités civiles et autorités pénales des mineurs
- Comprendre les enjeux de la prise en charge des mineurs migrants

Intervenant-e-s

Sofia Amazzough, Anne-Marie Cajoux, Pierre-Alain Jemmely, Jean-Marc Knobel, Emilie Roulin, Chantal Sandjo, Florence Studer, Wanda Suter

MODULE 4 – LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS DÉVIANTS, DÉLINQUANTS, VICTIMES

Thèmes

Perspective criminologique ; approches psychologique et psycho-éducative ; mineurs victimes ; mineurs et extrémismes ; approche éthique

Contenu

Caractéristiques et évolution de la délinquance des jeunes ; mesures de prévention primaire et de prévention de la récidive ; facteurs et actions de désistance. Éléments de psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent ; évolution et perspectives de traitement des troubles de la personnalité des mineurs ; mineurs et comportement addictifs (toxicodépendances, cyber-addictions). Politiques de prévention et d'intervention, apports de la neuro-éducation. Mineurs victimes : de délinquance, d'abus, de harcèlement, de maltraitance. Impact des idéologies extrémistes, radicalisation, violence et (ré)actions sociales. Promotion de l'éducation et du bon développement des mineurs ; poursuite de l'intérêt supérieur de l'enfant ; efforts de déjudiciarisation et de recherche d'alternatives à l'institutionnalisation et à la détention ; programmes de justice juvénile dans des pays pauvres

Objectifs

- Comprendre les principales situations qui sont à l'origine des interventions de la justice des mineurs
- Connaître les problématiques principales qui peuvent affecter les enfants et les adolescents
- Savoir développer une réflexion éthique sur les actions et interventions concernant les mineurs

Intervenant-e-s

Cilgia Caratsch, Géraldine Casutt, Yann Colliou, Pierre-Alain Dard, Cherine Fahim Fahmy, Liliane Galley, Fabienne Glowacz, Sandrine Haymoz, Giang Ly Isenring, Véronique Jaquier Erard, Marie José Lacasa Diaz, Claudia Lameiras, Adrien Oesch, Nicolas Queloz

MODULE 5 – PERSPECTIVES DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Thèmes

Justice restaurative ; justice coutumière ; réparation ; restauration des liens

Contenu

Cadres de référence et principes ; conciliation pénale ; médiation pénale ; autres moyens de justice restaurative, notamment conférences restauratives entre adolescents ; pratiques de justice coutumière. Mises en situation

Objectifs

- Connaître les voies alternatives aux interventions judiciaires classiques
- Comprendre les finalités et les modalités d'action des pratiques de justice restaurative
- Savoir développer une approche de dialogue et de restauration des liens sociaux

Intervenant-e-s

Antonio Buonatesta, Claudia Campistol, Gérard Demierre, Mireille Reymond, Joëlle Timmermans, Antoaneta Zadori

*sous réserve de modifications

COMITÉ DIRECTEUR

Président, directeur académique

Prof. **Nicolas Queloz**, Dr. h.c., Professeur de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

Nicolas Queloz a une double formation de juriste et de sociologue. Après un doctorat en sociologie sur la réaction sociale à la délinquance des jeunes (Université de Neuchâtel), il a travaillé à Rome à l'Institut de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale. Engagé depuis 1994 à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, il y a soutenu une thèse d'habilitation sur la criminalité économique et son contrôle et y enseigne le droit pénal et la criminologie. Il est docteur honoris causa de l'Université de Craiova (Roumanie). Il est l'auteur d'un commentaire du droit pénal et de la justice des mineurs en Suisse (2018).

Responsable de formation

Gérard Demierre, médiateur FSM/ASM, Bureau de la médiation pénale des mineurs, Fribourg.

Licencié en droit de l'Université de Fribourg, il a travaillé en tant que greffier du Tribunal des mineurs de Fribourg de 1988 à 2004, avant de se former comme médiateur (reconnu FSM depuis 2002). Il est engagé comme médiateur au Bureau de la médiation pénale pour Mineurs depuis sa création en 2004. Diplômé en médiation familiale (ASMF) depuis 2012, il exerce également en indépendant dans ce champ de médiation. Membre fondateur de l'Association AJURES (pour la Justice restaurative en Suisse), il intervient régulièrement dans les formations à la médiation en Suisse, ainsi que depuis 2016 à l'étranger comme consultant et formateur en médiation pénale dans des missions de la fondation Terre des hommes et de l'Institut des droits de l'enfant (IDE).

Autres membres

Michel Lachat, Dr. h.c., ancien Président du Tribunal des mineurs, Fribourg et expert de l'Institut international des droits de l'enfant, Sion.

Après une licence en droit à l'Université de Fribourg, qui lui décerna le titre de Dr hc, il présida le Tribunal des mineurs du canton de Fribourg de 1984 à 2015. Parallèlement, il a été membre et Vice-président du Comité de la Société suisse de Droit pénal des mineurs, membre et Trésorier du comité de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille. Membre fondateur et Vice-président de l'Institut International des Droits de l'Enfant, il a été le premier Président de l'Association latine des juges des mineurs.

Wanda Suter, Juge de paix de la Sarine, Présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg.

Wanda Suter a une licence en droit de l'université de Fribourg. Elle est Juge de paix de la Sarine, à Fribourg, depuis le 1er janvier 2008 et Présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte depuis le 1er janvier 2013. A ce titre, elle est membre du CAN-team du canton de Fribourg (child abuse and neglect team). Le district de la Sarine étant bilingue, elle traite de situations tant en allemand qu'en français.

Coordinatrice du certificat

Marie-Claire Corminboeuf, juriste et médiatrice FSM, Juge assesseure à la Justice de paix de la Broye, Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, déléguée du Service de la formation continue de l'Université de Fribourg.

INTERVENANT·E·S*

Barbara Altermatt, lic. iur., Procureure des mineurs du Canton de Soleure et Présidente de la Société suisse de droit pénal des mineurs

Sofia Amazzough, lic. iur., Responsable pour Caritas Suisse de la représentation juridique des centres fédéraux de requérants d'asile de Suisse romande

Olivier Boillat, Juge et Président du Tribunal des mineurs du canton de Genève

Sandrine Boillat Zaugg, Avocate, Présidente du Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

Raphaël Bourquin, Procureur général adjoint du canton de Fribourg

Antonio Buonatesta, Psychologue, Directeur de Mediante – Service de médiation entre auteurs et victimes d'infraction, Namur, Belgique

Anne-Marie Cajeux, Educatrice sociale et médiatrice, formatrice d'adultes, responsable du foyer fille de la Fontanelle, Vérossaz

Claudia Campistol, Criminologue, coordinatrice-animatrice du projet pilote "Objectif Désistance", à la Fondation vaudoise de probation

Cilgia Caratsch, Médiatrice FSM, Directrice des programmes de l'Institut international des droits de l'enfant, Bramois/VS

Géraldine Casutt, Collaboratrice scientifique, Centre Suisse islam et société, Université de Fribourg

Yann Colliou, Responsable du Programme Justice juvénile, Fondation Terre des hommes – aide à l'enfance, Lausanne

Philip Curty, Directeur de l'établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes Les Léchaïres, Palézieux/VD

Pierre-Alain Dard, Formateur en justice juvénile, HETS de Genève

Gérard Demierre, médiateur FSM/ASMF, Bureau de la médiation pénale des mineurs, Fribourg

Pierre-Laurent Dougoud, Président du Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

Laurent Eggertswyler, (ancien) Chef de la brigade des mœurs et maltraitance, police de sûreté du canton de Fribourg

Chérine Fahim Fahmy, Docteur en sciences neurologiques, Chargée de cours, Université de Fribourg

Sandrine Gafner Mathyer, lic. iur., adjointe du chef de service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg

Liliane Galley, Cheffe du secteur prévention et membre de la direction d'Addiction Suisse, Lausanne

Fabienne Glowacz, Docteure en psychologie et Professeure à l'Université de Liège, Belgique

Numa Graa, Dr. iur., Greffier au Tribunal fédéral de Lausanne et Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

Sandrine Haymoz, Docteure en criminologie, Professeure à la Haute Ecole de travail social, Fribourg

Giang Ly Isenring, Docteure en criminologie, Collaboratrice scientifique, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Pierre-Alain Jemmely, Intervenant en protection de l'enfant, Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg

Jean-Marc Knobel, Médiateur indépendant notamment pour le Tribunal des mineurs de Lausanne et Responsable de mandats tutélaires pour l'Office des curatelles et tutelles du canton de Vaud

Jean-Luc Kuenlin, Directeur de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse

Marie-José Lacasa Diaz, Psychologue, psychothérapie FSP, spécialiste dans l'aide aux victimes et dans la psychologie d'urgence, Genève

Claudia Lameiras, Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents, Fribourg

Sophie Margueron Gumy, lic. iur., Juge de paix de la Gruyère, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Bulle

Adrien Oesch, Responsable du secteur Rue et réalisations, Association REPER Fribourg

Loïc Parein, Dr. iur., Avocat, Chargé d'enseignement à l'Université de Lausanne

Line Pedersen, Dr. en sociologie, Lectrice, Département de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg

Nicolas Queloz, Dr. h.c., Professeur de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Mireille Reymond, Présidente du Tribunal des mineurs du canton de Vaud

Emilie Roulin, Intervenante en protection de l'enfant au Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg et curatrice pour les mineurs non accompagnés

Chantal Sandjo, Médiatrice familiale FSM/ASMF, intervenante AEMO Fondation Transit, Fribourg

Aline Sermet, Collaboratrice scientifique à l'Institut international des droits de l'enfant, Sion

Nicole Schmutz Larequi, Avocate, ancienne Juge des mineurs, Fribourg

Florence Studer, médiatrice familiale FSM, responsable des CAS et DAS en médiation, Université de Fribourg

Wanda Suter, Juge de paix de la Sarine, Présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg

Joëlle Timmermans, Médiatrice, formatrice, directrice de l'Association Le Souffle, Bruxelles, Belgique

Sandra Wohlhauser, Présidente de la Cour de protection de l'enfant et de l'adulte du Tribunal cantonal de Fribourg

Antoaneta Zadory, Psychologue, Intervenante en protection de l'enfant, Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

*sous réserve de modifications

TRAVAUX REQUIS POUR LA CERTIFICATION*

En cours de formation, auront lieu des études de cas et mises en situation (évaluations intermédiaires).

À la fin du programme, l'évaluation des participant-e-s comprendra un examen écrit portant sur des éléments précis de la formation, ainsi qu'une appréciation de mises en situation.

Certificat et crédits ECTS

Les évaluations et l'examen écrit final sont demandés aux participant-e-s pour valider les connaissances acquises et leur permettre de recevoir les 15 ECTS nécessaires à l'obtention du certificat, soit 12 crédits pour les cinq modules effectués et 3 crédits pour les évaluations intermédiaires, l'examen écrit final et l'évaluation finale de mises en situation.

Un crédit ECTS correspond en moyenne à 30 heures de travail à fournir par un-e participant-e pour atteindre les objectifs de formation. Le Certificat de formation continue en « Justice des mineurs » est un titre officiel de l'Université de Fribourg.

Conditions d'obtention du certificat

- Présence à 80 % des séances de formation au moins
- Participation active à tous les modules
- Validation des évaluations intermédiaires, ainsi que de l'examen écrit

*sous réserve de modifications

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Lieu et horaire

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, 9h15 – 17h00

Finance d'inscription

CHF 7'500.–

Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne jusqu'au **15 août 2020** :

www.unifr.ch/formcont

En complément du formulaire d'inscription, le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae et une copie du diplôme le plus élevé. Ces annexes doivent également être téléchargées sur le formulaire d'inscription en ligne.

Le comité directeur décide des admissions.

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Frais d'annulation:

Jusqu'à 90 jours avant le début de la formation	CHF 300.–
Entre le 89 ^e et le 60 ^e jour avant le début de la formation	20% du montant d'inscription
Entre le 59 ^e et le 30 ^e jour avant le début de la formation	60% du montant d'inscription
Moins de 30 jours avant le début de la formation	la totalité du montant d'inscription est due

Exception: proposition d'un-e participant-e de remplacement dont le dossier est accepté par le Comité directeur (dans ce cas-ci, seuls les frais administratifs seront retenus). L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement.

Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, le Comité directeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total et immédiat de vos frais d'inscription.

Information et coordination

Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg
Tél. 026 300 73 45
E-mail : formcont@unifr.ch

